



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FOURNITURE DE BOISSONS - LOT
N°1 : BOISSONS NON ALCOOLISEES, PASSE
AVEC LA SOCIETE SAS OHANA U EXPRESS
VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-23-103
EN DATE DU 17 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au Profil acheteur de la Ville le 06 décembre 2022 relatif au marché de fourniture de boissons ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SAS OHANA U EXPRESS VINCENNES jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, pour le lot n°1 : Boissons non alcoolisées ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SAS OHANA U EXPRESS, sise 42, rue Defrance 94300 VINCENNES, représentée par Monsieur Kenji HAGIWARA, le marché fourniture de boissons - lot n°1 : Boissons non alcoolisées.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel fixé à 10 000,00 € HT.

Les prix applicables sont ceux du bordereau de prix unitaires et ceux du barème des prix publics affectés du rabais de 10 % pour les besoins ponctuels.

Le marché est conclu pour une période d'un an, et est reconductible tacitement 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'Administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230217-lmc1H10551H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/02/2023
Date de Publication : 17/02/2023